

## Vaccination: un départ de campagne raté

 Du Le Journal du Medecin du 06/10/2023 (</s/r/c/70655>) 05/10/23 à 21:00 Mise à jour le 06/10/23 à 11:29

([//www.lejournaldumedecin.com/auteurs/laurent-zanella-108.html](http://www.lejournaldumedecin.com/auteurs/laurent-zanella-108.html))

([//www.lejournaldumedecin.com/auteurs/laurent-zanella-108.html](http://www.lejournaldumedecin.com/auteurs/laurent-zanella-108.html)) Rédacteur en chef

**La décision du ministre Vandebroucke de forcer le chemin vers une vaccination par le pharmacien pour améliorer la couverture vaccinale ne passe décidément pas. Après l'Absym, c'est le GBO/Cartel qui critique le manque de concertation du ministre de la Santé avec les médecins. "Le capharnaüm redouté est confirmé par les premiers retours du terrain", fustige le syndicat.**



La vaccination saisonnière par les médecins généralistes a une plus-value certaine en matière de prévention. © Hans Lucas via AFP

Si l'augmentation de la couverture vaccinale est certes une nécessité, le GBO/Cartel regrette que Frank Vandebroucke ait décidé, sans aucune concertation avec les médecins, de mettre en oeuvre au pas de charge une nouvelle "réformette" plutôt que de prendre le temps nécessaire pour revoir le système de prévention en profondeur.

Le projet de loi de Frank Vandenbroucke visant à étendre le droit pour les pharmaciens de vacciner contre la grippe saisonnière devait en principe être approuvé par la Chambre des représentants le 5 octobre, après la deuxième lecture demandée par le Vlaams Belang (lire page 2). *"Vu les délais très serrés, il y a fort à parier que l'urgence sera invoquée pour que cette loi soit publiée le plus rapidement possible puisque cette mesure était censée entrer en vigueur le 1er octobre 2023"*, analyse le GBO/Cartel.

## **Désordre et précipitation**

La campagne de vaccination covid-19/grippe repose cette année presque exclusivement sur la première ligne de soin. Hormis cinq centres et quelques antennes de vaccination en Wallonie, la vaccination covid-19 et grippe sera assurée par les médecins généralistes, les pharmaciens et infirmiers.

Deux semaines après le début de la campagne de vaccination contre le covid-19, et alors même que la vaccination contre la grippe n'a pas encore commencé chez les pharmaciens, le GBO/Cartel constate sur le terrain *"le capharnaüm redouté"* et relève principalement trois écueils.

Premièrement, l'approvisionnement en vaccins covid-19 par le médecin généraliste est *"un parcours du combattant"* et *"ne facilite (vraiment) pas la vaccination en cabinet"*. Le GBO/Cartel demande une liste à jour des pharmacies délivrant réellement les vaccins contre le covid-19 aux médecins généralistes, ainsi qu'un système aisé de commande et de distribution des vaccins covid et grippe pour les médecins généralistes, comme c'est le cas en Flandre.

Deuxièmement, le partage des données de vaccination est inefficace et provoque un risque de double vaccination. *"L'enregistrement des vaccins aurait dû être visible immédiatement par tous les prestataires de soins concernés"*, estime le syndicat. Le GBO/Cartel estime qu'avant d'étendre le droit de vacciner à d'autres prestataires que les médecins et les infirmiers, il était indispensable que les logiciels métier soient adaptés pour que les vaccins administrés (quel que soit le prestataire) soient visibles immédiatement par les médecins via les réseaux santé wallon et bruxellois.

Troisièmement, comme l'Absym, le GBO/Cartel rappelle que, derrière toute vaccination, il y a un acte intellectuel médical, indispensable à la qualité des soins. *"Seuls les médecins sont à même de déterminer, sur base de son dossier médical, si un patient appartient à un des groupes à risque définis par le CSS pour la grippe saisonnière et le covid-19. A contrario du médecin, non seulement le pharmacien ne dispose pas des données de santé lui permettant de savoir si la personne de l'autre côté de son comptoir est éligible ou non à la vaccination, mais il ne possède pas non plus les compétences médicales nécessaires pour établir l'indispensable balance bénéfique/risque liée à toute vaccination, ni déterminer si le patient présente des risques de réactions allergiques."*

## **Une réorganisation nécessaire... mais pas improvisée**

*"Plutôt que de (ré)agir dans la précipitation, il aurait fallu mettre en place des solutions pour simplifier le parcours vaccinal et aider les généralistes à faire leur métier"*, conclut le GBO/Cartel.

*"Pourquoi élargir dès aujourd'hui (et dans la précipitation! ) la vaccination pharmacienne à la grippe saisonnière? Les intentions du ministre de la Santé sont claires quant à son souhait d'élargir la couverture vaccinale mais le GBO/Cartel ose espérer que sa vision n'est pas de transformer la pharmacie d'officine en mini-dispensaire de première ligne pour pallier la pénurie de médecins généralistes."*

Le transfert de tâches de pratique de la médecine générale vers des pharmacies d'officine qui ont également une logique commerciale pose un problème au syndicat. *"Ce n'est pas parce que la pénurie de généralistes est un fait qu'il faut commencer à faire en urgence des transferts de compétences pour des actes médicaux comme la vaccination, qui sont au coeur du métier du médecin généraliste. Avant toute chose, alléger drastiquement la charge administrative qui pèse sur les médecins généralistes leur permettrait de dégager un temps précieux pour se consacrer à soigner les patients."*

Dernier argument du GBO/Cartel: détourner les patients vulnérables de chez le médecin pour les vaccinations saisonnières risque d'avoir des conséquences en termes de santé publique en privant par exemple ce groupe du bilan de santé annuel. *"Même s'il est prouvé a posteriori que les pharmaciens auront augmenté drastiquement la couverture vaccinale, la vaccination saisonnière par les médecins généralistes a par contre une plus-value certaine en matière de prévention puisqu'elle leur permet de revoir certains patients qui ne consultent pas suffisamment ou assez régulièrement, et de profiter de cette consultation pour réaliser un bilan de santé et un examen clinique préventif."*

[www.lejournaldumedecin.com/actualite/les-anesthesistes-demandent-a-ce-que-leur-permanence-a-l-hopital-soit-indemniee/article-opinion-70699.html](http://www.lejournaldumedecin.com/actualite/les-anesthesistes-demandent-a-ce-que-leur-permanence-a-l-hopital-soit-indemniee/article-opinion-70699.html)

🗨️ **Les anesthésistes demandent à ce que leur permanence à l'hôpital soit indemnisée**  
(//www.lejournaldumedecin.com/actualite/les-anesthesistes-demandent-a-ce-que-leur-permanence-a-l-hopital-soit-indemniee/article-opinion-70699.html)  
**- APSAR-BSAR Association professionnelle belge d'anesthésie-réanimation**